

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2010**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	32
Absents représentés	12
Absent excusé	0
Absent non excusé	1

L'AN DEUX MIL DIX, LE VINGT ET UN OCTOBRE à VINGT HEURES CINQUANTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 octobre 2010 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE (à partir du 2ème voeu), BERNARD Sandrine, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, MARTINEZ, RIVIERE, MOOG, Mme BERNARD Méhadée (à partir du point A), MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme BROUTE, M. CASTELNAU, Mme LE CARDINAL, MM. LECLERCQ (à partir du 2ème voeu), CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme. GAMBIASIO, adjointe au Maire, représenté par M. RAMEAU,
Mme POURRE, adjointe au Maire, représentée par Mme SPIRO (jusqu'au 1er voeu),
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. CATALAN, conseiller municipal, représenté par M. ROSSET,
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. MOKRANI,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par M. MAYET,
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,
M. MERCIER, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD,
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par M. RIVIERE,
Mme BERNARD Méhadée, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD (jusqu'au 2ème voeu),
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme PETER,
Mme APPOLAIRE, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU.

ABSENT NON EXCUSE

M. LECLERCQ, conseiller municipal (jusqu'au 1er voeu).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.
(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. CATHENOZ)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 23 septembre 2010.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. CATHENOZ)

/ APPROUVE le vœu d'urgence proposé par Pierre Gosnat, Maire d'Ivry-sur-Seine, en accord avec les Présidents de groupe de la Majorité et M. Aberdam, relatif à la réforme des retraites. (vœu joint).

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. CATHENOZ)

/ APPROUVE le vœu proposé par le Groupe les Verts relatif à un accord à la hauteur des défis à relever à la Conférence mondiale sur la diversité biologique de Nagoya. (vœu joint)

(18 voix pour, 22 abstentions : Mme MONTUELLE, M. CATALAN, Mme OUDART, M. MOKRANI, TAGZOUT, Mme SCHMIDT, M. MARCHAND, Mme SPIRO, M. LACHOURI, Mmes EHRMANN, PERNIN, PIERON, BERNARD Méhadée, WOJCIECHOWSKI, M. ROSSET, Mmes POURRE, BENDIAF, MM. MAYET, GOSNAT, BOUYSSOU, Mme PETER, M. BEAUBILLARD) et 5 conseillers ne prennent pas part au vote (M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A1/ DECIDE, dans le cadre de la politique des ressources de la ville, de revaloriser la prime annuelle, hors évolution indiciaire, de 110 € brut sur les exercices budgétaires 2010, 2011, 2012 et 2013 pour les agents stagiaires, titulaires et non titulaires recrutés en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A2/ DECIDE, dans le cadre de la politique des ressources de la ville, de la mise en place du dispositif des « postes relais formatifs » et PREND ACTE de la création d'une commission administrative de reclassement du personnel communal.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A3/ APPROUVE, dans le cadre de la politique des ressources de la ville, le principe d'une participation financière de la ville à la cotisation « mutuelle » des agents communaux afin de garantir un accès à la santé à tous les agents et PRECISE que le Conseil municipal délibèrera lors d'une prochaine séance sur les modalités pratiques d'attribution de la participation de la ville, après négociation avec les partenaires sociaux.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B/ AUTORISE le Maire à attribuer les subventions ou financements relatifs aux actions FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) de la première tranche.

(44 voix pour et 1 abstention : Mme PERNIN)

C/ APPROUVE le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme, DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et PRECISE que la présente délibération et le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme annexé à cette dernière seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

(29 voix pour, 13 voix contre : Mme BERNARD Sandrine, BROUTE, M. BELABBAS, Mme DUCHENE, MM. RIVIERE, MOOG, Mme LOICHOT, MM. MACHADO, CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, 2 abstentions : M. MERCIER, Mme PERNIN et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

D/ DECIDE de consulter par référendum la population d'Ivry sur Seine sur la question du droit de vote et d'éligibilité des ressortissants étrangers aux élections locales, cette consultation étant organisée le dimanche 5 décembre 2010 de 9h à 18h.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

E/ EST INFORME de la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme soumise à enquête publique valant enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant Ivry Confluences.

(affaire non sujette à un vote)

1/ DECIDE d'admettre en non valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal à la somme de 69 999,44 € (années 1993 à 2009).

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

2A/ ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°2 de l'exercice 2010 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

2B/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2010 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

2C/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2010 du budget annexe du service public d'élimination des déchets.

(39 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

3/ ANNULE ET REMPLACE la délibération du 24 juin 2010 portant sur l'acquisition des lots de copropriété n°38 et 43 sis 111 boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine et DECIDE d'acquérir au prix de soixante sept mille euros (67 000 €) les lots de copropriété n° 38, 43 et 67, dépendant de l'ensemble immobilier sis 111 boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine (94200), parcelle cadastrée section AY n°11, appartenant aux consorts Gigliotti dans le cadre de l'opération Ivry Confluences.

(unanimité)

4/ APPROUVE la vente à la société « SADEV94 », concessionnaire de l'opération d'aménagement « Avenir-Gambetta / Ivry Confluences », des ensembles immobiliers sis 107 boulevard Paul Vaillant Couturier, 6bis avenue Jean Jaurès et 11 rue de la Gare - 82 boulevard de Brandebourg à Ivry-sur-Seine, cadastrés respectivement section AY n° 9, AT n° 27 et AP n° 8, aux prix respectifs de 1 142 000 €, 138 000 € et 1 000 000 €, soit un prix total de 2 280 000 € dans le cadre de l'opération Ivry Confluences.

(unanimité)

5/ APPROUVE la convention de partenariat avec C.C.I.P. Val-de-Marne pour la mise en œuvre de l'opération « PLATO » Orly Rungis Seine-Amont et DESIGNE Nicolas Rameau, adjoint au Maire, en qualité de représentant de la Commune au comité de pilotage du programme PLATO-ORSA.

(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

6/ CONFIRME la décision de la Ville de s'engager dans la réalisation opérationnelle de la plate-forme immobilière Charles Foix au 50/52 rue Molière à Ivry-sur-Seine (94200) sur une partie de l'ancien site dit « SOREAU » et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage, PRECISE que la Commune apportera en contribution à cette opération l'assise foncière nécessaire après rachat au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF94) et SOLLICITE tout financement auprès des financeurs potentiels tels que notamment la Région Ile-de-France, le Département du Val-de-Marne et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

(unanimité)

7/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 200 000 €, qui sera affectée aux travaux de sécurisation des stationnements extérieurs de la Cité Gagarine.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

8/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 200 000 €, qui sera affectée aux travaux de résidentialisation de la Cité des Longs Sillons.

(30 voix pour, 7 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, Mmes PETER et SCHIAVI, 7 abstentions : M. ABERDAM, MARTINEZ, MOKRANI, BEAUBILLARD, Mmes SPIRO, WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée et 1 NPPV : Mme PERNIN)

9/ APPROUVE la convention de financement à hauteur de 300 000 € avec le Conseil Général du Val-de-Marne pour les travaux de remise en état des voiries communales ayant servi de déviation pendant les travaux du Pont et de l'avenue Georges Gosnat.

(unanimité)

10/ DECIDE, en accord avec les propositions du Conseil général du Val-de-Marne, que la concertation préalable relative à la requalification de la RD 19 (quai Marcel Boyer, boulevard Paul Vaillant-Couturier, têtes de ponts Nelson Mandela) aura lieu de novembre à mi-décembre 2010.

(44 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

11/ APPROUVE l'avenant n°7 à la convention de délégation de service public du chauffage urbain portant sur la réalisation de la première phase de raccordement de la ZAC du Plateau et sur le raccordement au même réseau de la résidence Robespierre sise 9 rue Robespierre à Ivry-sur-Seine.

(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

12/ DECIDE d'adhérer à l'association « Vivacités Ile-de-France », APPROUVE les statuts de ladite association ainsi que la charte régionale de Vivacités Ile-de-France pour un réseau d'éducation à l'environnement urbain, AUTORISE le versement d'une cotisation annuelle dont le montant s'élève à 150 € pour l'année 2010.

(unanimité)

DESIGNE comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'association « Vivacités Ile-de-France » : Monsieur Philippe Bouyssou.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

13/ ACCORDE un mandat spécial afin de représenter la Ville d'Ivry-sur-Seine durant la visite protocolaire à Brandebourg (Allemagne), du 26 au 28 novembre 2010, à :

- Monsieur Pierre Gosnat, Député-Maire,
- Monsieur Rabah Lachouri, conseiller municipal délégué aux relations internationales.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

14/ PREND ACTE très positivement du bilan 2009 de la Maison du Droit et de la Citoyenneté et de son rôle éminent dans le service public local d'accès au droit, d'aide aux victimes et de lutte contre les discriminations, SOLLICITE de l'Etat et de toutes les institutions concernées les contributions financières appropriées à ce qui constitue un service public dont l'enjeu, lié à l'Egalité républicaine, dépasse de loin le cadre des seules solidarités locales et DECIDE de donner le nom d' « Espace municipal de médiation et d'accès au droit » à l'équipement hébergeant ce service.

(unanimité)

15/ APPROUVE la convention avec l'association Adoma relative à la mise en place d'une permanence « accès aux soins » au Village de l'Espoir sis 5 rue Albert Einstein à Ivry dans le cadre d'une action spécifique menée par le Centre Municipal de Santé.

(unanimité)

16/ APPROUVE l'action 18-B du plan d'action annexé à la convention d'objectifs GP3 et son plan de financement, concernant la remise en état des sols du terrain sis 84-86 avenue de Verdun pour l'année 2011 en vue de la construction d'un groupe scolaire, AUTORISE le Maire à déposer, pour cette action, un dossier finalisé auprès de la Région et à solliciter à ce titre une subvention régionale pour l'année 2011 et à signer la convention de réalisation correspondante, conformément à la convention type adoptée par délibération régionale CP 09-729 du 9 juillet 2009, une fois cette opération adoptée par la Commission permanente du Conseil régional.

(unanimité)

/ Est informé du Patrimoine locatif privé (hors habitation) de la ville 2009.

(affaire non sujette à un vote)

/ Est informé du renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel du Théâtre Antoine Vitez.

(affaire non sujette à un vote)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 septembre 2010.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 0H50

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT